

Dans l'intérêt du personnel enseignant—les institutrices aussi bien que les instituteurs—il importe que chacun saisisse bien le sens de la loi de retraite. Sans une connaissance parfaite de cette loi, on est porté à errer gravement et à compromettre le Fonds de pension lui-même, qui n'est pas la propriété du gouvernement, mais celle de *tout le personnel enseignant*.

Nous l'avons déjà dit, il y va de l'intérêt de tous de maintenir l'unité du Fonds de retraite et de ne pas attaquer injustement le gouvernement à ce sujet. N'oublions pas qu'en 1899, l'octroi législatif au Fonds de retraite n'était que de \$1,000; que depuis cette date le gouvernement avec le concours *unanime* de la Législature a porté cet octroi à \$12,000; que depuis deux ans les institutrices ont vu leur pension augmentée de 50%; que cette augmentation, avec de la persévérance et du tact, peut être portée à 75%; que la séparation du fonds en plusieurs sections multiplierait les dépenses d'administration—dépenses actuellement à la charge presque exclusive du gouvernement—et priverait probablement les différents Fonds de la protection de l'administration, qui hésiterait peut-être à rester gardienne responsable d'un capital gérer par plusieurs commissions.

Enseignement technique

À la dernière session du parlement fédéral, une commission a été formée dans le but de s'enquérir des conditions de l'enseignement technique dans les différentes provinces du Canada et de faire rapport. C'est la première fois, depuis 1867, que le gouvernement canadien se préoccupe de l'enseignement à un degré quelconque.

Notons que le gouvernement central n'a décidé la nomination d'une commission qu'après avoir reçu l'assentiment des premiers ministres de toutes les provinces.

À cette occasion, Sir Lomer Gouin a su parfaitement définir les droits des provinces en matières d'éducation: "Tout ce qui touche de près ou de loin à l'éducation, a-t-il écrit en substance, est du ressort des législatures." Les partisans d'une organisation fédérale d'enseignement ont reçu là un rude coup dont il ne saurait se relever. Nous en félicitons sincèrement le premier ministre de Québec.

Pour le monument Dollard (1)

Nos lecteurs savent que vingt mille personnes, convoquées par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, ont célébré à Montréal, le 29 mai dernier, sur la Place d'Armes, le 250^e anniversaire du dévouement de Dollard, avec ses 16 braves compagnons, au Long-Sault. Ce jour-là, il fut décidé qu'un monument digne du héros de 1660 serait élevé à Montréal, sauvée à son berceau par l'héroïque intrépidité de Dollard des Ormeaux.

(1) Voir au chapitre Méthodologie, le récit du dévouement de Dollard.